
Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 11 avril 2023, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 5 avril 2022, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIE-REZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNES- SIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Ly- siane, BERROYEZ Béatrice, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOM- MART Émilie, BOULART Annie, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany, DERICQUE- BOURG Daniel, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DECOURCELLE Catherine, DE- FEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DE- WALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, BRAEM Christel, FACON Dorothee, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOCQ René, HOLVOET Marie-Pierre, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Gi- nette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MARIINI Laetitia, MAL- BRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TASSEZ Thierry, TOMMASI Céline, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

BOSSART Steve donne procuration à LECONTE Maurice, GAQUÈRE Raymond donne procu- ration à DELELIS Bernard, SOUILLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne, SELIN Pierre donne procuration à DEROUBAIX Hervé, BERTIER Jacky donne procuration à

PÉDRINI Léo, CLAREBOUT Marie-Paule donne procuration à THELLIER David, DASSONVAL Michel donne procuration à MERLIN Régine, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DERLIQUE Martine donne procuration à BERRIER Philibert, DOMART Sylvie donne procuration à ANTKOWIAK Corinne, FONTAINE Joëlle donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, MILLE Robert donne procuration à MAESELE Fabrice, NOREL Francis donne procuration à MARCELLAK Serge, PHILIPPE Danièle donne procuration à VOISEUX Dominique, RUS Ludivine donne procuration à DE CARRION Alain, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole, WILLEMAND Isabelle donne procuration à DAGBERT Julien

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, OPIGEZ Dorothée, PERRIN Patrick, PRUVOST Jean-Pierre, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles, TOURSEL Karine, VIVIEN Michel

Monsieur DEMULIER Jérôme est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
11 avril 2023

FONDS DE CONCOURS

FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES – AMENDEMENT AU DISPOSITIF

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°CC2022/136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°1 : Renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants ;
Enjeu : Accompagner financièrement les projets des communes.

La Communauté d'Agglomération a institué un dispositif de fonds de concours et a défini leurs règles d'éligibilité par délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2017 modifiée.

Conformément à ce qui a été prévu dans le projet de territoire, l'enveloppe affectée aux fonds de concours a été portée pour 2023 à 4.2 M €/an, soit une augmentation de 700 000 €.

Dans l'attente d'une refonte générale du dispositif qui est engagée pour être effective au 1^{er} janvier 2024, cette enveloppe supplémentaire pourrait être affectée à des investissements que réaliseraient les communes en faveur de dispositifs de récupération des eaux pluviales et ainsi participer à la préservation de la ressource en eau qui constitue une priorité du projet de territoire.

Il est donc proposé de créer un nouveau fonds de concours « Récupération et déconnexion des eaux pluviales » destiné à :

- l'installation de citernes de stockage d'eaux pluviales pour limiter l'utilisation de la ressource en eau potable ;
- la déconnexion des eaux pluviales de voirie/parking des réseaux d'eaux usées et pluviales (mettant en œuvre des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales par exemple, chaussée réservoir, noue d'infiltration, espace vert creux, tranchée drainante, revêtement perméable).

Pour 2023, une enveloppe spécifique de 700 000 € serait consacrée à ce fonds de concours.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 03 avril 2023, il est proposé à l'Assemblée d'approuver la création d'un fonds de concours « Récupération et/ou déconnexion des eaux pluviales » ouvert à toutes les communes, en ajoutant un paragraphe « J » au dispositif en cours, tel que ci annexé. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE la création d'un fonds de concours « Récupération et/ou déconnexion des eaux pluviales » ouvert à toutes les communes, en ajoutant un paragraphe « J » au dispositif en cours, tel que ci-annexé.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **14 AVR. 2023**

Et de la publication le : **14 AVR. 2023**
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,



COCQ Bertrand



COCQ Bertrand

CREATION D'UN NOUVEAU FONDS DE CONCOURS INTERESSANT TOUTES LES COMMUNES

J) Les études de conception et travaux d'équipement ou d'aménagements visant à gérer les eaux pluviales (récupération et déconnexion) afin de permettre :

- **l'installation** de citernes de stockage d'eaux pluviales pour limiter l'utilisation de la ressource en eau potable ;
- **la déconnexion** des eaux pluviales de voirie/parking des réseaux d'eaux usées et pluviales (mettant en œuvre des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales par exemple, chaussée réservoir, noue d'infiltration, espace vert creux, tranchée drainante, revêtement perméable).

Le dossier technique d'installation des systèmes de gestion des eaux pluviales devra être préalablement validé par la Direction Assainissement et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines de l'Agglo.

Intervention au taux de 50% du résiduel des dépenses éligibles HT après déduction des éventuelles autres subventions

- *Montant maximum du fonds de concours de 50 000€*
- *Dépenses éligibles minimum de 3 000 € HT*

